***SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D’INTERET***

***SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE***

*REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE*

*Ministère du Pétrole, des Mines et de l’Énergie*

***Projet d’appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles (PADG)***

Intitulé de la mission : **Recrutement d’un cabinet d’audit des états financiers du projet pour les exercices 2023 et 2024**

No Don : IDA D2730

No. de référence (le Plan Annuel des achats):

1. Grace à des efforts continus de promotion de l’exploration de pétrole et de gaz, le Ministère du pétrole, de l'énergie et des Mines (MPEM) soutenu par la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier (SMHPM) a su motiver des sociétés pétrolières à entreprendre les investissements qui ont abouti, en avril 2015, à l’identification de la ressources gazières de Grand Tortue / Ahmeyim (GTA), qui est à cheval sur les eaux de la Mauritanie et du Sénégal.
2. Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d’améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d’investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l’économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire et des capacités. C’est dans ce cadre que le ***Projet d’appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles (PADG)*** a été mis en place pour mettre en œuvre les activités prévues dans le cadre de ce financement.
3. L’objectif de l’audit financier et comptable est de permettre à un auditeur externe d’exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du PADG à la fin de chacun des exercices 2023 et 2024 et s’assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l’atteinte de l’objectif de développement du Projet.
4. Les termes de références de la Mission peuvent être consultés sur le sur le lien suivant :

<https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.petrole.gov.mr%2FIMG%2Fdocx%2Ftdr_audit_externe_160323_vfts_revi_banque_finale_230323.docx&wdOrigin=BROWSELINK>

Le calendrier et les dates seront arrêtés lors de la négociation avec le consultant retenu.

1. Les Cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu’ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour exécuter la mission. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci -dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| a. Expériences générale dans le domaine de l’audit | 40 points |
| b. Expériences spécifique dans le domaine de l’Audit des projets financés par les bailleurs des fonds | 60 points |
| Total | 100 points |

1. L’Unité de Gestion du PADG invite les firmes de consultants (« les Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits dans les Termes de références.
2. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection au Moindre Cout (SMC), telle que décrite dans les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale (***Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d’Investissements - Juillet 2016).***
3. Il est porté à l’attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.16 des « *Règle de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d’Investissement (FPI) : Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants*» [Juillet 2016, Banque mondiale], relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d’intérêts sont applicables. La Banque Mondiale exige que les entreprises et les personnes physiques qui participent à la passation des marchés dans ses opérations de FPI n’aient pas de conflit d’intérêts.
4. Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives sous la forme d’un groupement solidaire ou d’un accord de sous-traitant. Si le candidat est un groupement, il doit inclure dans son dossier de candidature, soit une copie de l’accord de Groupement liant tous les membres du Groupement, soit une lettre d’intention de constituer un tel Groupement signée par tous les membres du Groupement et assortie d’un projet d’accord. Les références des membres d’un groupement seront consolidées lors de l’évaluation des manifestations d’intérêt si l’accord de groupement indique que les membres seront conjointement et solidairement engagés vis-à-vis du client pour réaliser la mission au cas où leur groupement serait retenu.
5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de Monsieur le Coordonnateur du projet PADG, Tel : (222) 26 10 31 27, E-mail : a.ould.ahmed@gmail.com aux heures suivantes : de 9 h à 17 h du lundi au jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi par courrier électronique.
6. Les manifestations d’intérêts doivent comprendre ce qui suit :
* Une lettre de manifestation d’intérêt adressé au Secrétaire Permanent des Marchés Publics de la Commission des Marchés du Département du Ministère du Pétrole de l’Energie et des Mines ;
* Un tableau présentant les références générales et spécifiques (pertinentes pour la Mission) du Consultant.

Pour chaque référence - mission, ledit tableau doit préciser :

* Le bénéficiaire de la mission ;
* La période de réalisation de la mission ;
* Une présentation sommaire de la mission.
1. Les manifestations d’intérêt doivent être adressées à Monsieur le Coordonnateur du PADG par courrier postal à l’adresse de la Secrétariat du PADG : Tevragh-Zeina Zone Universitaire villa n°278 Nouakchott – Mauritanie ou par envoi par courrier électronique aux Adresses E-mail: padg.mpem@gmail.com, a.ould.ahmed@gmail.com ;

**Au plus tard le lundi 17 avril 2023 à 12 Heures 00 GMT.**

.